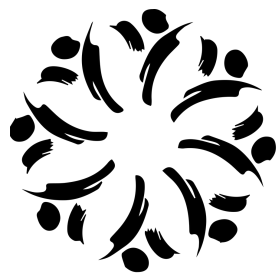


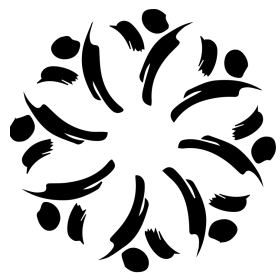
CAHIER DES ACCREDITATIONS - MARS 2026



Centre de
transmission
du yoga



TABLE DES MATIÈRES



Centre de transmission du yoga

Préambule - Accréditation du CTY	Page 1
Introduction - Une démarche d'accréditation ancrée dans la transmission	Page 2
Accréditation 200h+	Page 3
Accréditation 400h+	Page 5
Accréditation 500h+	Page 7
Accréditation Niveau Formateur	Page 9
Tableau comparatif des accréditations	Page 12
Modalités de dépôt des candidatures	Page 13

NOUVELLES ACCREDITATIONS DU



Centre de
transmission
du yoga

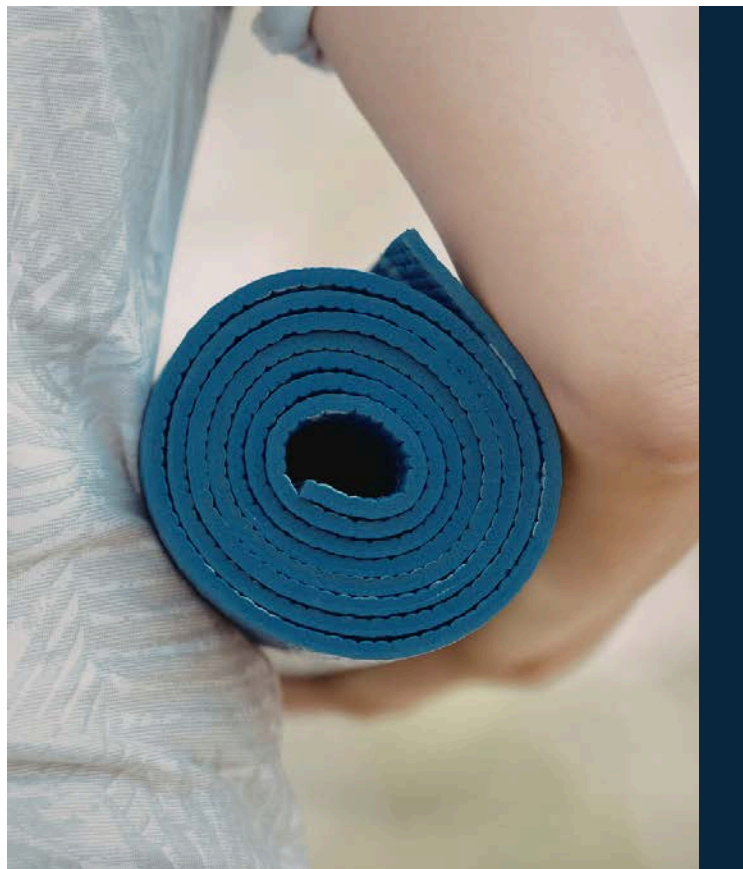
Le Centre de Transmission du Yoga (CTY) est un organisme dédié à la qualité, à la continuité et à l'intégrité de la transmission du yoga, dans toute sa diversité de formes, de traditions et de contextes contemporains.

En proposant de nouvelles accréditations, le CTY souhaite offrir des repères clairs et cohérents au sein d'un milieu riche, pluriel et en constante évolution.

Ces accréditations ne visent pas à uniformiser les pratiques ni à imposer une vision unique du yoga, mais à soutenir une transmission éthique, responsable et incarnée, au service des personnes et des communautés.

Les accréditations du CTY reposent sur des seuils d'heures de formation, 200h+, 400h+, 500h+ et 600h+, compris comme des repères structurants dans un parcours d'enseignement. **Elles reconnaissent l'engagement dans une pratique soutenue, une formation continue et une posture pédagogique réfléchie.**

Au-delà des heures, le CTY accorde une attention particulière à la cohérence entre la pratique personnelle, l'enseignement et les valeurs portées par la personne enseignante.



Elles invitent les personnes accréditées à poursuivre leur développement professionnel et personnel, tout en contribuant à la qualité et à la pérennité de la transmission du yoga.

Ce cahier d'accréditations reflète le travail conjoint du Conseil d'administration et du Comité des accréditations du CTY. Il témoigne d'une volonté collective de soutenir une culture du yoga fondée sur la confiance, la responsabilité et le respect de la diversité des parcours.

Lily Champagne, Marie-Claude Chartier, Julie Deblois, Louise Émond, Ginette Fiset, Stéphane Lachance, Caroline Malouin, Isabelle Pourtier et Suzanne Sirois

ACCREDITATION EN ENSEIGNEMENT DU YOGA DU CTY

Introduction

Une démarche d'accréditation ancrée dans la transmission

Le Centre de Transmission du Yoga (CTY) propose des accréditations visant à soutenir une pratique et un enseignement du yoga éthiques, responsables et incarnés, dans le respect de la diversité des parcours et des traditions.

Dans un contexte où les formations et les références sont multiples, le CTY souhaite offrir des repères clairs, sans pour autant réduire la richesse et la pluralité du yoga à une simple accumulation d'heures ou à un modèle unique de formation.

Les accréditations du CTY s'adressent à des enseignantes et des enseignants de yoga engagés dans un chemin de formation continue. Elles reposent sur des seuils d'heures, 200h+, 400h+, 500h+ et 600h+, compris comme des repères structurants, et non comme des garanties absolues de compétence.

Au-delà des heures complétées, le CTY accorde une attention particulière à la qualité de la pratique personnelle, à la posture pédagogique et à la capacité de transmettre le yoga avec discernement, cohérence et respect.

Les profils d'accréditation

Le CTY propose quatre profils d'accréditation pour les enseignantes et enseignants de yoga, fondés sur des seuils d'heures de formation et d'expérience :

- Accréditation 200h+
- Accréditation 400h+
- Accréditation 500h+
- Accréditation 600h+

Ces seuils permettent de situer un parcours professionnel, tout en tenant compte de la qualité de la pratique, du plan pédagogique et de l'engagement dans la transmission.

Chacun de ces profils est associé à des intentions spécifiques et à des critères clairs, que le CTY présente dans les sections suivantes.



Les intentions du CTY en matière d'accréditation

1. Offrir des repères clairs et accessibles

Les accréditations 200h+, 400h+, 500h+ et 600h+ visent à proposer un cadre lisible, compréhensible et cohérent, tant pour les personnes enseignantes que pour le public.

Ces repères permettent de situer un parcours de formation et d'expérience, sans enfermer les personnes dans une hiérarchie rigide ou une vision unique du yoga.

2. Reconnaître la diversité des parcours de formation

Les accréditations du CTY accueillent des parcours issus de différentes lignées, traditions et approches contemporaines, pourvu que celles-ci soient clairement identifiées et transmises avec intégrité.

Aucune lignée ou méthode n'est privilégiée au détriment d'une autre. Ce qui importe est la clarté du cadre, la continuité de la formation et l'engagement dans une pratique vivante.

3. Soutenir une responsabilité professionnelle et éthique

En proposant des accréditations, le CTY affirme l'importance d'une responsabilité professionnelle, tant envers les personnes enseignées qu'envers la communauté du yoga dans son ensemble.

L'accréditation invite à une attitude de réflexion continue, de remise en question et d'apprentissage tout au long du parcours d'enseignement.

Profil d'accréditation – Enseignement du yoga

Accréditation 200h+



Intention du profil 200h+

L'accréditation 200h+ du CTY vise à reconnaître un parcours de formation initiale solide, permettant à une personne enseignante d'offrir des cours de yoga de manière sécuritaire, cohérente et respectueuse des personnes à qui elle s'adresse.

Ce profil marque une entrée consciente dans la transmission du yoga, soutenue par une pratique personnelle régulière et par l'acquisition des bases nécessaires à l'enseignement.

À qui s'adresse l'accréditation 200h+

Cette accréditation s'adresse aux personnes qui :

- ont complété une formation en yoga totalisant au moins 200 heures,
- souhaitent enseigner le yoga dans des contextes variés (cours de groupe, séances individuelles, milieux communautaires ou privés),
- reconnaissent l'importance de la formation continue et de l'évolution de leur posture pédagogique.

Cadre général de la formation

La formation menant à l'accréditation 200h+ est réalisée **sur une période minimale d'un an**, afin de permettre une intégration progressive des apprentissages, tant sur le plan de la pratique que de l'enseignement. Les 200 heures sont réparties entre différentes disciplines, chacune contribuant à la cohérence globale du parcours.

Répartition des heures – Accréditation 200h+

1. Compétences techniques – 100 heures

Ce volet couvre notamment :

- l'apprentissage et l'exploration des postures (āsana),
- les bases du travail respiratoire (prāṇāyāma),
- l'introduction aux pratiques de concentration et de méditation,
- l'adaptation des pratiques à différents corps et contextes.

L'accent est mis sur une pratique **sécuritaire, progressive et consciente**, plutôt que sur la performance.

2. Anatomie et physiologie – 20 heures

Ce volet vise à :

- comprendre les bases de l'anatomie fonctionnelle,
- saisir les principes de physiologie liés au mouvement, à la respiration et au système nerveux,
- soutenir une approche respectueuse du corps et de ses limites.

Ces connaissances permettent d'enseigner avec discernement et de réduire les risques de blessures.

3. Philosophie, éthique et style de vie – 30 heures

Ce volet comprend :

- une introduction aux fondements philosophiques du yoga,
- une réflexion sur l'éthique de l'enseignement et de la relation pédagogique,
- une exploration du yoga comme art de vivre, au-delà de la pratique posturale.

L'objectif est de situer l'enseignement du yoga dans un cadre réflexif, cohérent et incarné.

4. Compétences en enseignement, développement professionnel et communication – 50 heures

Ce volet aborde notamment :

- les bases de la pédagogie du yoga,
- la planification et la structuration de cours,
- la communication claire, inclusive et respectueuse,
- les premiers repères liés au développement professionnel de la personne enseignante.

Il soutient l'émergence d'un enseignement responsable et relationnelle.

Ce que l'accréditation 200h+ permet

L'accréditation 200h+ du CTY reconnaît la capacité d'une personne à :

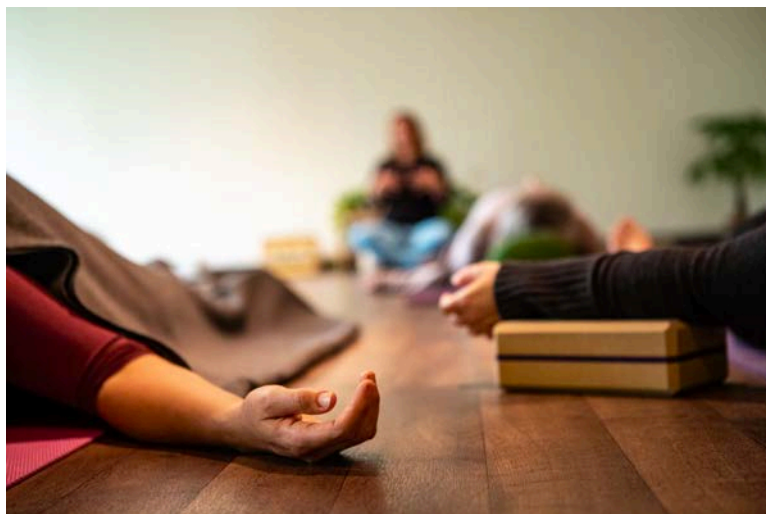
- enseigner des cours de yoga de base de façon sécuritaire,
- adapter sa pratique aux besoins généraux des groupes,
- s'inscrire dans une démarche de formation continue et de réflexion professionnelle.

Une base, non un aboutissement

Le CTY considère l'accréditation 200h+ comme une fondation.

Elle ouvre la voie à des approfondissements ultérieurs, notamment à travers les accréditations 400h+, 500h+ et 600h+, qui reconnaissent un niveau accru d'expérience, de maturité et de responsabilité dans la transmission.

[Lien pour le formulaire](#)



Profil d'accréditation – Enseignement du yoga

Accréditation 400h+



Intention du profil 400h+

L'accréditation 400h+ du CTY reconnaît un **parcours d'approfondissement** en yoga, témoignant d'une pratique soutenue, d'une intégration progressive des enseignements et d'une **posture pédagogique plus mûre**. Ce profil, qui **remplace l'ancien programme d'accréditation du CTY**, marque une étape significative dans la trajectoire d'une personne enseignante. Il reflète un engagement durable dans l'étude, la pratique et la transmission du yoga, sur une période étendue.

À qui s'adresse l'accréditation 400h+

Cette accréditation s'adresse aux enseignantes et enseignants de yoga qui :

- ont complété un parcours totalisant au moins 400 heures de formation,
- souhaitent approfondir leur compréhension du yoga au-delà des bases techniques,
- s'engagent dans une réflexion continue sur leur enseignement.

Cadre général de la formation

La formation menant à l'accréditation 400h+ est réalisée sur une **période minimale de trois ans**, afin de permettre une intégration progressive des apprentissages, tant sur le plan de la pratique que de l'enseignement. Les 400 heures sont réparties entre différentes disciplines, chacune contribuant à la cohérence globale du parcours.

Répartition des heures – Accréditation 400h+

1. Compétences techniques – 200 heures

Ce volet comprend :

- l'approfondissement des pratiques posturales,
- le développement des pratiques respiratoires et méditatives,
- l'exploration de variations, adaptations et progressions pédagogiques,
- l'affinement de l'écoute du corps et de ses réponses.

L'accent est mis sur la **qualité d'expérience, la subtilité et l'adaptabilité**.

2. Anatomie et physiologie – 45 heures

Ce volet vise à :

- approfondir la compréhension de l'anatomie fonctionnelle,
- explorer les liens entre mouvement, respiration et système nerveux,
- soutenir des choix pédagogiques éclairés et sécuritaires.

Ces connaissances permettent une **lecture plus fine du corps en mouvement** et une prévention accrue des blessures.

3. Philosophie, éthique et style de vie – 100 heures

Ce volet occupe une place centrale dans le parcours 400h+. Il comprend :

- une étude plus approfondie des textes et concepts philosophiques du yoga,
- une réflexion soutenue sur l'éthique de la transmission,
- une intégration du yoga comme art de vivre, en dialogue avec la vie contemporaine.

Il soutient l'émergence d'un enseignement **cohérent, incarné et réflexif**.

4. Compétences en enseignement et en communication – 55 heures

Ce volet approfondit :

- la pédagogie du yoga et l'accompagnement des élèves,
- la structuration de parcours et de cycles d'enseignement,
- la communication consciente et la relation pédagogique,
- les enjeux professionnels liés à l'enseignement du yoga.

Il contribue à une posture d'enseignement plus autonome, responsable et ajustée.

Ce que l'accréditation 400h+ reconnaît

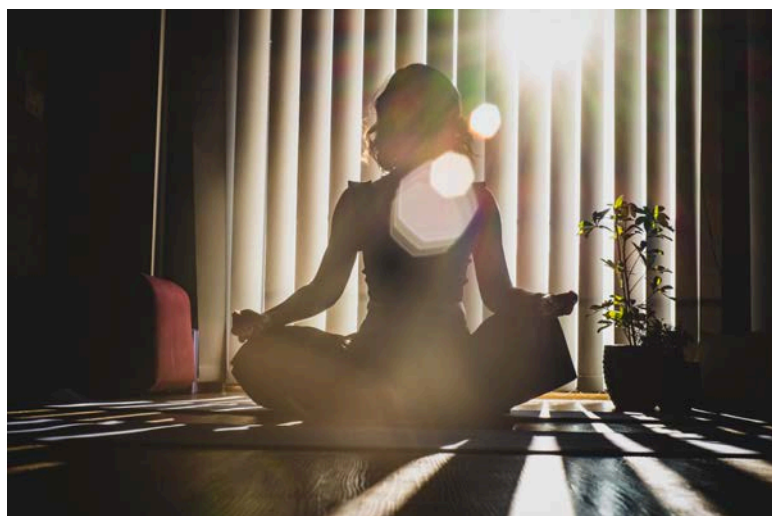
L'accréditation 400h+ du CTY reconnaît la capacité d'une personne enseignante à :

- offrir un enseignement du yoga structuré et approfondi,
- adapter ses cours à des publics variés avec discernement,
- articuler pratique, théorie et réflexion éthique,
- assumer une responsabilité accrue dans la transmission.

Un profil de référence au CTY

En remplaçant l'ancien programme d'accréditation, le profil **400h+** devient un **repère central** au sein des accréditations du CTY. Il témoigne d'une maturité professionnelle et d'un engagement durable dans la voie du yoga. Ce profil ouvre naturellement la voie vers l'accréditation 500h+ ou 600h+, qui reconnaît une expertise plus avancée et une responsabilité élargie dans la transmission.

[Lien du formulaire](#)



Profil d'accréditation – Enseignement du yoga

Accréditation 500h+



Intention du profil 500h+

L'accréditation **500h+** du CTY reconnaît un **haut niveau de maturité et d'intégration** dans la pratique et la transmission du yoga. Elle s'adresse à des personnes enseignantes ayant développé une **expertise approfondie**, une vision claire de leur démarche pédagogique et une capacité accrue à assumer une responsabilité élargie au sein de la communauté du yoga. Ce profil témoigne d'un engagement soutenu dans l'étude, la pratique et la réflexion, ainsi que d'une capacité à transmettre le yoga avec **discernement, nuance et profondeur**.

À qui s'adresse l'accréditation 500h+

Cette accréditation s'adresse aux enseignantes et enseignants de yoga qui :

- ont complété un parcours totalisant **au moins 500 heures de formation**,
- démontrent une intégration avancée des dimensions techniques, philosophiques et éthiques du yoga,
- souhaitent contribuer activement à la qualité et à l'évolution de la transmission du yoga.

Cadre général de la formation

La formation menant à l'accréditation 500h+ s'inscrit sur une **période minimale de trois ans**, favorisant une **maturation approfondie** des apprentissages. Ce cadre temporel permet le développement d'une vision d'ensemble, l'intégration de spécialisations et l'affinement d'un enseignement pleinement incarné.

Répartition des heures – Accréditation 500h+

1. Compétences techniques – 250 heures

Ce volet comprend :

- l'approfondissement et la diversification des pratiques posturales,
- une maîtrise accrue des pratiques respiratoires, méditatives et de relaxation,
- la capacité à proposer des pratiques adaptées à des contextes complexes ou spécifiques,
- une lecture fine des effets des pratiques sur le corps et le système nerveux.

L'accent est mis sur la **justesse, la subtilité et la capacité d'adaptation**, au service des personnes accompagnées.

2. Anatomie et physiologie – 45 heures

Ce volet vise à :

- consolider une compréhension avancée de l'anatomie fonctionnelle,
- approfondir les liens entre physiologie, respiration, mouvement et régulation du système nerveux,
- soutenir un enseignement sécuritaire dans des contextes variés et parfois sensibles.

Ces connaissances permettent une **intervention pédagogique éclairée et responsable**.

3. Philosophie, éthique et style de vie – 120 heures

Ce volet occupe une place centrale dans le parcours 500h+. Il comprend :

- une étude approfondie des fondements philosophiques du yoga,
- une réflexion soutenue sur l'éthique de la transmission et les responsabilités professionnelles,
- une intégration du yoga comme art de vivre, en dialogue avec les réalités contemporaines.

Il soutient un enseignement **cohérent, incarné et profondément aligné**.

4. Compétences en enseignement et en communication – 65 heures

Ce volet approfondit :

- l'accompagnement pédagogique à long terme,
- la capacité à guider des élèves dans des parcours évolutifs,
- la communication consciente dans des contextes complexes,
- les enjeux relationnels, professionnels et institutionnels liés à l'enseignement avancé.

Il contribue à une posture d'enseignement **autonome, nuancée et responsable**.

5. Spécialités et approches complémentaires – 20 heures

Ce volet permet l'intégration de spécialisations ou d'approches complémentaires, telles que :

- le yoga nidra,
- l'ayurvéda,
- d'autres disciplines en lien avec la transmission du yoga.

Ces spécialisations enrichissent l'enseignement et permettent de répondre à des besoins spécifiques, dans le respect du cadre éthique du CTY.

Ce que l'accréditation 500h+ reconnaît

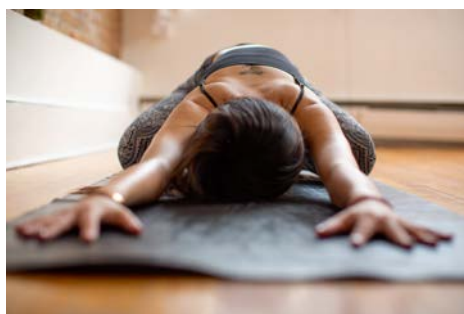
L'accréditation 500h+ du CTY reconnaît la capacité d'une personne enseignante à :

- offrir un enseignement du yoga approfondi et nuancé,
- accompagner des élèves dans des contextes variés et parfois complexes,
- articuler pratique, théorie, éthique et spécialisation,
- contribuer activement à la qualité et à l'évolution de la transmission du yoga.

Un profil de maturité et de responsabilité élargie

L'accréditation **500h+** représente un **jalon majeur** dans le parcours d'une personne enseignante. Elle témoigne d'une capacité à porter la transmission du yoga avec profondeur, humilité et responsabilité. Ce profil peut ouvrir la voie à des rôles élargis au sein du CTY et de la communauté du yoga, tels que le mentorat, la contribution à des programmes de formation ou la participation à des espaces de dialogue et de réflexion collective.

[Lien du formulaire](#)



Profil d'accréditation – Niveau Formateur Accréditation 600h+



Vers la formation des enseignants

Les accréditations 200h+, 400h+ et 500h+ reconnaissent différents niveaux d'intégration dans l'enseignement du yoga. Elles témoignent d'un parcours progressif où la pratique personnelle, l'étude et l'expérience d'enseignement se développent au fil des années. Certaines personnes choisissent ensuite de s'engager dans une responsabilité plus spécifique : la formation et l'accompagnement de futurs enseignants de yoga. Afin de soutenir la qualité et la continuité de cette transmission, le Centre de transmission du yoga propose également une accréditation destinée aux formateurs et aux formatrices.

Intention du profil niveau formateur 600h+

L'accréditation **Formateur / Formatrice du Centre de transmission du yoga (CTY)** reconnaît des personnes engagées dans la formation et l'accompagnement pédagogique de futurs enseignants et enseignantes de yoga. Ce profil correspond à une responsabilité particulière dans la transmission du yoga. Au-delà de l'enseignement de cours, il implique la capacité de guider des personnes dans un parcours de formation, de soutenir leur développement pédagogique et de contribuer à la qualité et à la continuité de la transmission. Le rôle de formateur ou formatrice demande à la fois une expérience significative d'enseignement, une compréhension approfondie du yoga dans ses différentes dimensions et la capacité de transmettre ces connaissances avec discernement, clarté et responsabilité.

À qui s'adresse l'accréditation Formateur/Formatrice 600h+

Cette accréditation s'adresse aux personnes enseignantes de yoga qui :

- possèdent une expérience significative d'enseignement et de transmission du yoga ;
- ont développé une compréhension approfondie des dimensions techniques, philosophiques et éthiques de la pratique ;
- participent ou souhaitent participer à la formation et à l'accompagnement de futurs enseignants de yoga ;
- ont complété un parcours de formation avancé totalisant au moins 600 heures, incluant l'étude, la pratique et la pédagogie de la transmission ;
- souhaitent contribuer activement à la qualité et à la continuité de la transmission du yoga au sein de la communauté.

Cadre général de la formation

Le parcours menant à l'accréditation Formateur / Formatrice s'inscrit dans une démarche de formation et de transmission approfondie qui se déploie sur une **période minimale de cinq années**. Ce cadre temporel permet une intégration progressive des connaissances, une maturation de la pratique personnelle et le développement d'une expérience significative en enseignement et en accompagnement pédagogique. Le seuil de 600 heures de formation constitue un repère structurant dans ce parcours. Il reflète l'approfondissement des différentes dimensions du yoga (techniques, philosophiques, pédagogiques et éthiques), nécessaires à la formation de futurs enseignants. Au-delà du nombre d'heures complétées, le CTY accorde une attention particulière à la cohérence du parcours, à la qualité de l'expérience pédagogique et à l'engagement dans une transmission réfléchie et responsable.

Un parcours avancé de transmission

L'accréditation de formateur repose sur un parcours d'au moins 600 heures de formation et d'approfondissement dans les différentes dimensions de la pratique et de la transmission du yoga.

Ce parcours comprend notamment :

Compétences techniques – 250 heures

- Approfondissement des pratiques posturales, respiratoires, méditatives et des différentes dimensions de la pratique du yoga.

Anatomie et physiologie – 45 heures

- Compréhension approfondie des systèmes du corps humain et de leur relation avec la pratique du yoga.

Philosophie, éthique et style de vie – 130 heures

- Étude des fondements philosophiques du yoga, réflexion sur l'éthique de la transmission et intégration du yoga comme art de vivre.

Compétences en enseignement et en communication – 100 heures

- Pédagogie du yoga, accompagnement des élèves, structuration de programmes de formation et développement professionnel.

Approfondissements et spécialités – 75 heures

- Études complémentaires ou spécialisations reliées au yoga, par exemple yoga nidra, ayurvéda ou autres approches pertinentes.

Ce parcours s'inscrit généralement sur plusieurs années et témoigne d'un engagement soutenu dans l'étude, la pratique et la transmission du yoga.





Expérience en formation d'enseignants

L'accréditation formateur reconnaît également l'expérience acquise dans la transmission du yoga à des personnes en formation. Les personnes candidates sont invitées à présenter dans leur dossier :

- leur parcours de formation ;
- leur expérience d'enseignement ;
- leur participation à la formation d'enseignants (stages, ateliers ou formations d'un minimum de 12 heures) ;
- leur lignée ou tradition principale de formation en yoga.

Le comité des accréditations analyse chaque dossier afin d'évaluer la cohérence du parcours, l'expérience pédagogique et la qualité de la transmission.

Ouverture à la diversité des traditions

Le CTY reconnaît que les formateurs et formatrices peuvent provenir de différentes traditions et lignées du yoga. Les parcours issus de diverses approches, pourvu qu'ils soient clairement identifiés et transmis avec intégrité, peuvent être reconnus dans le cadre de cette accréditation. Cette ouverture vise à soutenir une communauté de transmission riche, plurielle et respectueuse de la diversité des pratiques du yoga.

Soutien à la transmission entre formateurs

Dans un esprit de collaboration et de transmission vivante, le CTY encourage les nouveaux formateurs à s'entourer d'un formateur ou d'une formatrice d'expérience lors de leurs premières cohortes de formation. Cet accompagnement peut prendre différentes formes : mentorat, coanimation, échanges pédagogiques ou soutien ponctuel dans la structuration d'un programme. Cette démarche vise à soutenir la qualité de la transmission tout en respectant l'expérience et l'autonomie des personnes formatrices.

Ce que l'accréditation Formateur reconnaît

L'accréditation Formateur / Formatrice du CTY reconnaît la capacité d'une personne à :

- concevoir et guider des parcours de formation d'enseignants de yoga ;
- accompagner des personnes dans leur développement pédagogique ;
- transmettre les fondements du yoga avec profondeur, discernement et intégrité ;
- contribuer à la qualité et à la continuité de la transmission du yoga au sein de la communauté.

Espaces de codéveloppement

Le CTY souhaite également favoriser des espaces de dialogue et de codéveloppement entre formateurs et formatrices. Ces rencontres permettent de partager des expériences, de réfléchir ensemble aux enjeux de la formation d'enseignants et de soutenir l'évolution des pratiques pédagogiques. Elles contribuent à nourrir une culture de collaboration, d'apprentissage continu et de transmission réfléchi au sein de la communauté du CTY.

Tableau comparatif des accréditations - Enseignement du yoga

Les accréditations 200h+, 400h+, 500h+ et 600h+ proposées par le CTY s'inscrivent dans une logique de progression et de maturation. Chaque profil correspond à un niveau d'intégration de la pratique, de l'enseignement et de la responsabilité dans la transmission du yoga.

Éléments	Accréditation 200h+	Accréditation 400h+	Accréditation 500h+	Formateur 600h+
Rôle du profil	Fondation de l'enseignement	Profil de référence du CTY	Profil de maturité et d'expertise	Transmission et formation
Position dans le parcours	Entrée dans la transmission	Approfondissement et intégration	Responsabilité élargie et spécialisation	Formation d'enseignants
Durée minimale du parcours	1 an	3 ans	3 ans	5 ans
Total des heures	200 h min	400 h min	500 h min	600 h min
Compétences techniques	100 h	200 h	250 h	250 h
Anatomie et physiologie	20 h	45 h	45 h	45 h
Philosophie, éthique et style de vie	30 h	100 h	120 h	130 h
Compétences en enseignement et communication	50 h	55 h	65 h	100 h
Spécialités / approches complémentaires	—	—	20 h (ex. yoga nidra, ayurvéda, etc.)	75 h
Pédagogie	Sécuritaire, cohérente, respectueuse	Réflexive, structurée, responsable	Nuancée, incarnée, experte	Transmission pédagogique approfondie
Type d'enseignement reconnu	Cours de base adaptés à des groupes	Enseignement approfondi et structuré	Enseignement avancé et spécialisé	Formations d'enseignants et accompagnement pédagogique
Responsabilité dans la transmission	Individuelle et en développement	Accrue et assumée	Élargie, avec contribution au milieu	Responsabilité de former et soutenir de futurs enseignants
Lien avec le CTY	Fondation du parcours	Remplace l'ancien programme d'accréditation	Peut ouvrir à des rôles élargis (mentorat, contribution)	Contribution à la transmission et aux espaces pédagogiques

Modalités de dépôt des candidatures

Accréditations du Centre de Transmission du Yoga

Les demandes d'accréditation au Centre de Transmission du Yoga sont reçues **deux fois par année**, afin de permettre un traitement attentif et rigoureux des dossiers.

Dates de dépôt

Les candidatures peuvent être déposées :

- au plus tard le 25 février,
- au plus tard le 25 septembre, de chaque année.

Les dossiers reçus après ces dates seront automatiquement reportés à la période suivante.

Dépôt de candidature

Chaque profil d'accréditation (200h+, 400h+, 500h+ et 600h+) dispose de son **formulaire de demande distinct**, accessible via les liens fournis dans cette section. Les personnes candidates sont invitées à :

- prendre connaissance du cahier des accréditations,
- choisir le profil correspondant à leur parcours,
- compléter le formulaire approprié avec soin.

Frais d'étude de dossier

Des **frais d'étude de dossier de 50 \$** sont exigés pour chaque demande d'accréditation. Ces frais couvrent le temps d'analyse et de traitement des dossiers par le Comité des accréditations.

À titre exceptionnel, les frais d'étude de dossier seront entièrement levés pour l'année 2026, afin de soutenir le déploiement des nouvelles accréditations du CTY.

Traitement des dossiers

Les dossiers sont étudiés par le **Comité des accréditations du CTY**, en cohérence avec les critères et les intentions présentés dans ce cahier.

Les personnes candidates seront informées de la décision à l'issue du processus d'analyse, généralement 30 jours après la date des dépôts annuels (25 février et 25 septembre).

Liens des formulaires d'accréditation

[Niveau 200h+](#)

[Niveau 400h+](#)

[Niveau 500h+](#)

[Niveau formateur 600h+](#)

Le Centre de transmission du yoga souhaite que ces accréditations contribuent à soutenir une culture de transmission vivante, responsable et respectueuse de la diversité des chemins du yoga.